

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures,
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 36
 procurations : 6
 votants : 42

Date de convocation :
 21 mars 2023

PRESENTS : G ZORITCHAK, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, C DURAND, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par G ZORITCHAK (procuration), M SALLIN par M GRATS (procuration), L VESIN par C VINCENT (procuration), G NICOUUD par D BESSON (procuration), E BATTISTELLA par S DUBEAU (procuration), A AYEB par A MAGNIN (procuration),

ABSENTS : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S LOYAU, C BONNAMOUR, C MARX,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230327_cc_fin18

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Monsieur le Vice-Président procède à la lecture du Budget Primitif 2023 – budget annexe Zones d'Activités Economiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et suivants,
Vu l'avis de la commission de finances réunie le 13 mars 2023,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'Activités Economiques comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	22 500,00 €
Recettes	22 500,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 201 158,00 €
Recettes	1 201 158,00 €

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42

CONTRE : 0

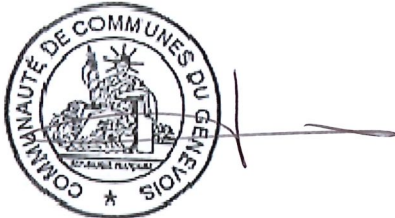
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Budgets annexes :

Régie Assainissement

Régie Eau

Tramway

ZAE

ZAC Cervonnex

Locaux Europa

Transports

Année 2023

Conseil communautaire du 27 mars 2023

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est voté le 27 mars 2023 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 février 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets de la collectivité.

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation

I. Dépenses : 8 330 k€

Globalement **les dépenses réelles** de fonctionnement augmentent de 11 % entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	1 130 420,00	1 349 850,00	19,4%
012 - Charges de personnel	1 048 500,00	1 090 000,00	4,0%
014 - Atténuations de produits	1 240 000,00	1 250 140,00	0,8%
65 - Autres charges de gestion courante	2 455 263,00	2 962 060,00	20,6%
66 - Charges financières	165 000,00	173 000,00	4,8%
67 - Charges exceptionnelles	79 000,00	105 120,00	33,1%
68 - Provisions	10 000,00	0,00	-100,0%
Sous-total Dépenses réelles	6 128 183,00	6 930 170,00	13,1%
042 - Amortissement biens	1 383 000,00	1 400 000,00	1,2%
023 - Virement à la section d'investissement	1 470,00	0,00	-100,0%
Sous-total Opération d'ordre	1 384 470,00	1 400 000,00	1,1%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	7 512 653,00	8 330 170,00	10,9%

a. 011 - Charges générales : 1 350 k€

Globalement l'enveloppe des charges générales augmente entre le budget primitif 2022 et 2023, les propositions 2023 sont ajustées pour se rapprocher du réalisé 2022 :

- + 100 k€ Maintenance électromécanique (+ 64 %)
- + 44 k€ Augmentation coût énergie (+21%)
- + 18 k€ location matériel, essais traitement STEP Savigny
- + 20 k€ Maintenance (+15%)
- +23 k€ prestations (+105%)

b. 012 - Charges de personnel : 1 090 k€

L'enveloppe des charges de personnel augmente de 4% entre 2022 et 2023.

Cette hausse correspond principalement à la prise en compte du point d'indice et de la hausse du régime indemnitaire.

c. 014 - Atténuation de produits : 1 250 k€

L'enveloppe d'atténuation de produits reste stable entre 2022 et 2023, il s'agit principalement Reversement à l'agence de l'eau des redevances pollution et collecte.

d. 65 - Charges de gestion courantes : 2 962 k€

L'enveloppe des charges de gestion courantes augmente d'environ 20% par rapport à 2022. Cette enveloppe correspond au coût des traitements des effluents par les SIG sur Suisse.

e. 66 - Charges financières : 173 k€

Les charges financières augmentent de 4,8 % entre 2022 et 2023, augmentation due à la hausse des taux sur le marché. La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.

f. 67 - Charges exceptionnelles : 105 k€

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Une enveloppe de près de 60 k€ est prévue pour les annulations de titres sur les années précédentes ; une autre de 46 k€ dans le cadre de la participation de la collectivité à des projets de coopération internationale.

g. 042 - Amortissements des biens : 1 400 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens.

II. Recettes : 8 330 k€

Les **recettes réelles** de fonctionnement augmentent de 10,9 % par rapport à 2022.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
013 - Atténuations de charges	8 000,00	10 000,00	25,0%
70 - Ventes produits, prest. services	7 166 153,00	7 983 160,00	11,4%
74 - Subventions d'exploitation	30 000,00	32 610,00	8,7%
Sous-total Recettes réelles	7 204 153,00	8 025 765,00	11,4%
042 - Amortissement subv	308 500,00	304 400,00	-1,3%
Sous-total Opération d'ordre	308 500,00	304 405,00	-1,3%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	7 512 653,00	8 330 170,00	10,9%

a. 013 - Atténuations de produits : 10 k€

L'enveloppe des atténuations de produits correspond principalement à la participation de la collectivité au financement des titres restaurant.

b. 70 - Produits des services : 7 983 k€

L'enveloppe des produits des services augmente de 11,4% entre 2022 et 2023 en raison de la hausse de la tarification et de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif). Les principales enveloppes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Redevance assainissement collectif : 5,4 M€
- Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 1 129 k€
- Redevance modernisation : 417 k€.

c. 74 - Subventions d'exploitation : 33 k€

Le montant des subventions d'exploitation au budget 2023 est quasiment identique à celui de 2022 (30 k€).

d. 042 - Amortissement des subventions : 304 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions.

Section d'investissement

I. Dépenses : 6 155 k€

Les dépenses réelles d'investissement augmentent globalement d'environ 6 % entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Rembt capital prêts	241 000,00	248 000,00	2,9%
20 - Immos incorporelles	300 000,00	150 000,00	-50,0%
21 - Immobilisations corporelles	969 500,00	669 000,00	-83,2%
23 - Immobilisations en cours	3 977 750,00	4 466 500,00	12,3%
opération budgétaire – bât Régie	0,00	317 500,00	
Sous-total Dépenses réelles	5 488 250,00	5 851 000,00	6,6%
040 - Amortissement subv	308 500,00	304 400,00	-1,3%
Sous-total Opérations d'ordre	308 500,00	304 400,00	-1,3%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 796 750,00	6 155 400,00	6,2%

a. 16 - Remboursement de capital de la dette : 248 k€

L'enveloppe de remboursement du capital de la dette s'élèverait à 248 k€ en 2023.

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2023	Répartition type de taux
Total emprunts	6 260 k€	3 632 k€	
<i>Taux fixe</i>	<i>3 800 k€</i>	<i>1 992 k€</i>	<i>55%</i>
<i>taux révisable</i>	<i>2 460 k€</i>	<i>1 640 k€</i>	<i>45%</i>

b. 20 - Immobilisations incorporelles : 150 k€

L'enveloppe des immobilisations baisse par rapport à 2022 ; en 2023 elle correspond au Schéma Directeur Assainissement.

c. 21 - Immobilisations corporelles : 786 k€

L'enveloppe des immobilisations corporelles baisse également par rapport à 2022 pour se rapprocher au plus près de ce qui pourra être réalisé. Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Travaux et matériel STEP : 409 k€
- Branchements : 200 k€

d. 23 - Immobilisations en cours : 4 667 k€

Cette enveloppe de travaux est plus dynamique que 2022 ; les montants les plus significatifs proposés au budget 2023 sont les suivants :

- Renouvellement canalisations : 3 686 k€ dont :
 - o Renouvellement collecteur – St Julien - Arande : 420 k€
 - o Renouvellement collecteur - St Julien - rue Berlioz : 235 k€
 - o Renouvellement collecteur – St Julien – rue Pacthod : 250 k€
 - o Réhabilitation regards : 225 k€
 - o Renouvellement collecteur – Neydens – route de la Creuse : 265 k€

- Reprise collecteur effondré – Beaumont - ZAE Juge Guerin : 315 k€
- Renouvellement collecteur – Valleiry – Le Riondet : 225 k€
- Renouvellement collecteur – St Julien – Tram : 885 k€
- Dévoiement collecteur – Collonges – Chemin des Evordes : 375 k€

- Extension de la collecte : 731 k€

L'opération budgétaire pour un montant de 317 k€ correspond principalement aux dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment de la Régie (études et terrain). Ces dépenses n'avaient pas été individualisées en 2022.

e. 040 - Amortissement des subventions : 304 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions, contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement.

II. Recettes : 6 155 k€

Les recettes réelles d'investissement augmentent globalement de près de 6% entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
13 - Subventions d'investisemt	830 000,00	0,00	-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 582 280,00	4 755 400,00	32,7%
Sous-total Recettes réelles	4 412 280,00	4 755 400,00	7,8%
021 - Virement de la section d'exploitation	1 470,00	0,00	-100,0%
040 - Amortissement biens	1 383 000,00	1 400 000,00	1,2%
Sous-total Opérations d'ordre	1 384 470,00	1 400 000,00	1,1%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 796 750,00	6 155 400,00	6,2%

b. 16 –Emprunt : 4 755 k€

Pour équilibrer le budget 2023, un emprunt est inscrit à hauteur de 4 755 k€.

Pour information, il n'est pas prévu de subventions d'équipement car les opérations 2023 correspondent principalement à la continuation d'opérations lancées en 2022. Les soldes de subventions 2022 sont des restes à réaliser qui seront actés dans le budget supplémentaire qui sera proposé au vote des élus prochainement.

c. 040 - Amortissements : 1 400 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens, contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement.

Budget annexe Régie Eau

Pour rappel l'exercice 2023 connaît l'absorption du budget annexe DSP Eau par le budget annexe de la Régie Eau. Il est difficile d'établir un comparatif entre 2022 et 2023.

Section d'exploitation

I. Dépenses : 6 511 k€

Chapitres	BP 2022 REGIE EAU	BP 2022 DSP EAU	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	1 426 820,00	1 740 500,00	3 316 720,00	4,7%
012 - Charges de personnel	902 500,00	190 000,00	1 132 000,00	3,6%
65 - Autres charges de gestion courante	37 500,00	26 400,00	107 130,00	67,7%
66 - Charges financières	210 000,00	115 500,00	261 850,00	-19,6%
67 - Charges exceptionnelles	35 150,00	266 617,00	120 740,00	-60,0%
68 - Provisions	15 000,00	0,00	15 000,00	0,0%
Sous-total Dépenses réelles	2 626 970,00	2 339 017,00	4 953 440,00	0,3%
042 - Amortissement biens	790 000,00	400 000,00	1 226 600,00	3,1%
023 - Virement à la section d'investissement	717 847,00	8 983,00	331 470,00	-54,4%
Sous-total Opération d'ordre	1 507 847,00	408 983,00	1 558 070,00	-18,7%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	4 134 817,00	2 748 000,00	6 511 510,00	-5,4%

a. 011 - Charges générales : 3 317 k€

Globalement l'enveloppe des charges générales augmente de 4,7% entre 2022 et 2023, due à la hausse de l'énergie (+150 k€). Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Energie : 674 k€ (électricité, carburant...)
- Entretien et réparation des réseaux : 250 k€
- Redevance agence de l'eau : 267 k€
- Réparation bâtiments publics : 100 k€
- Rémunération des délégataires : 1 601 k€

b. Charges de personnel : 1 132 k€

L'enveloppe des charges de personnel augmente de plus de 3%, correspondant à la revalorisation du point et du régime indemnitaire. La création d'un poste de régisseur de recette est prévue en prévision de la reprise du mode de gestion de la régie en direct.

c. 65 - Charges de gestion courantes 107 k€

L'enveloppe des charges de gestion courante augmente par rapport à 2022. Cette enveloppe correspond aux créances admises en non-valeur potentielle sur 2023 à la fois pour la régie et pour la DSP.

d. 66 - Charges financières : 262 k€

Les charges financières se réduisent entre 2022 et 2023 car un emprunt est arrivé à son terme. La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022.

e. 67 - Charges exceptionnelles : 121 k€

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Une enveloppe de 25 k€ est prévue dans le cadre de la coopération avec le Togo, ainsi que 35 k€ pour des annulations de titres. Pour la DSP des annulations de titres sont prévus à hauteur de 60 k€.

f. 042 - Amortissements : 1 227 k€

L'enveloppe des amortissements augmente de 3% entre 2022 et 2023, cette augmentation est principalement due à la poursuite de l'amortissement des travaux de Matailly et à l'intégration de ceux de la délégation de service publique Eau.

g. 023 - Virement à la section d'investissement : 331 k€

Le virement à la section d'investissement se retrouve en recette d'investissement pour financer une partie des dépenses d'équipements.

II. **Recettes : 6 511 k€**

Chapitres	BP 2022 REGIE EAU	BP 2022 DSP EAU	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
013 - Atténuations de charges	7 000,00	0	7 000,00	0,0%
70 - Ventes produits, prest. services	3 592 500,00	2 650 000,00	6 404 510,00	2,6%
76 - Produits financiers	55 000,00	0,00	0,00	-100,0%
77 - Produits exceptionnels	316 617,00	0,00	0,00	-100,0%
Sous-total Recettes réelles	3 971 117,00	2 650 000,00	6 411 510,00	3,3%
042 - Amortissement subv	163 700,00	98 000,00	100 000,00	-61,8%
Sous-total Opération d'ordre	163 700,00	98 000,00	100 000,00	-61,8%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 134 817,00	2 748 000,00	6 511 510,00	-5,4%

a. 013 - Atténuations de produits : 7 k€

L'enveloppe des atténuations de produits correspond principalement à la participation de la collectivité au financement des titres restaurant.

b. 70 - Produits des services : 6 404 k€

L'enveloppe des produits des services augmente d'environ 2,6% entre 2022 et 2023 principalement due à la hausse de la tarification et du nombre d'abonnés (respectivement 2% en moyenne. Les enveloppes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Vente d'eau : 5 274 k€
- Autres taxes : 641 k€
- Frais de branchement : 180 k€

c. 042 - Amortissement des subventions : 100 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions.

Section d'investissement

I. Dépenses : 9 018 k€

Les dépenses réelles d'investissement augmentent globalement d'environ 7% entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022 REGIE EAU	BP 2022 DSP EAU	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Rembt capital prêts	760 000,00	375 000,00	1 126 000,00	-0,8%
20 - Immos incorporelles	0,00	0,00	75 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	1 079 500,00	40 000,00	1 269 900,00	13,4%
23 - Immobilisations en cours	4 301 458,00	1 624 492,00	6 155 000,00	3,9%
opération budgétaire	0,00	0,00	292 500,00	
Sous-total Dépenses réelles	6 140 958,00	2 039 492,00	8 918 400,00	9,0%
040 - Amortissement subv	163 700,00	98 000,00	100 000,00	-61,8%
Sous-total Opérations d'ordre	163 700,00	98 000,00	100 000,00	-61,8%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 304 658,00	2 137 492,00	9 018 400,00	6,8%

a. 16 - Remboursement de capital de la dette : 1 126 k€

L'enveloppe de remboursement du capital de la dette se réduit de 0,8% par rapport à 2022 car un emprunt est arrivé à son terme.

	Capital emprunté	REGIE Capital restant dû au 01/01/2023	dont DSP Capital restant dû au 01/01/2023	Répartition type de taux
Total emprunts	13 856 k€	8 084 k€	1 807 k€	
Taux fixe	10 944 k€	4 620 k€	1 787 k€	42%
taux révisable	2 912 k€	1 677 k€	0 k€	58%

b. 20 - Immobilisations incorporelles : 75 k€

Cette enveloppe correspond à une étude complémentaire sur la nappe du Genevois.

c. 21 - Immobilisations corporelles : 1 270 k€

L'enveloppe des immobilisations corporelles augmente de 13% entre 2022 et 2023. Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Production : 915 k€ (équipements, matériels...)
- Réservoirs – Pompage : 193 k€
- Travaux d'agencement : 170 k€

d. 23 - Immobilisations en cours : 6 155 k€

L'enveloppe des immobilisations est en hausse par rapport à 2022. Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Installation matériel et outillage/ renouvellement canalisations : 5 910 k€, dont principales opérations en cours :
 - Renouvellement canalisations St Julien - Tram : 1 600 k€
 - Renouvellement canalisations Archamps – Rte de Vovray : 1 000 k€

- Création des forages F3 et F4 de Matailly : 500 k€
- Mise en place de la sectorisation : 600 k€
- Renouvellement canalisations Viry – Veigy tranche 3 : 700 k€

L'opération budgétaire pour un montant de 292 k€ correspond principalement aux dépenses liées à la construction du nouveau bâtiment de la Régie (études et terrain). Ces dépenses n'avaient pas été individualisées en 2022.

e. 040 - Amortissement des subventions : 100 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions, contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement.

II. **Recettes : 9 018 k€**

Les recettes réelles d'investissement baissent globalement d'environ 7% entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022 REGIE EAU	BP 2022 DSP EAU	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
13 - Subventions d'investissem	453 187,00	0,00	140 700,00	-69,0%
16 - Emprunts	4 098 624,00	1 728 509,00	7 319 630,00	25,6%
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	
27 - Rembt prêts	245 000,00	0,00	0,00	-100,0%
Sous-total Recettes réelles	4 796 811,00	1 728 509,00	7 460 330,00	14,3%
021 - Virement de la section d'exploitation	717 847,00	8 983,00	331 470,00	-54,4%
040 - Amortissement biens	790 000,00	400 000,00	1 226 600,00	3,1%
Sous-total Opérations d'ordre	1 507 847,00	408 983,00	1 558 070,00	-18,7%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 304 658,00	2 137 492,00	9 018 400,00	6,8%

a. 13 – Subvention investissement : 141 k€

Une enveloppe de 141 k€ est prévue pour 2023 pour la sectorisation.

b. 16 – Emprunt : 7 320 k€

Cette enveloppe correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre dans l'attente de la reprise des résultats 2022 au budget supplémentaire.

c. 021 - Virement de la section d'exploitation : 331 k€

Le virement à la section d'investissement permet de participer à l'équilibre du budget.

d. 040 - Amortissements : 1 227 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens, contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement.

Budget annexe TRAM

Section d'exploitation

I. Dépenses : 644 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	60 000,00	372 400,00	520,7%
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	260 000,00	
Sous-total Dépenses réelles	60 000,00	632 400,00	954,0%
042 - Amortissement biens	0,00	12 000,00	
Sous-total Opération d'ordre	0,00	12 000,00	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	60 000,00	644 400,00	974,0%

II. Recettes : 644 k€

Chapitre	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
74 - Subvention du budget principal	60 000,00	644 400,00	974%
Sous-total Recettes réelles	60 000,00	644 400,00	974%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	60 000,00	644 400,00	974%

Les dépenses de la section d'exploitation correspondent aux frais de prestations de service en matière de communication (49 k€). Des indemnités au profit des commerçants sont prévues (260 k€) ainsi que des frais divers liés aux parcelles (140 k€) et des indemnités d'expropriation (181 k€).

Ces dépenses sont financées par une subvention d'équilibre du budget principal (644 k€).

Section d'investissement

I. Dépenses : 9 111 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	21 000,00	
21 - Immobilisations corporelles	700 000,00	463 800,00	-33,7%
23 - Immobilisations en cours	3 000 000,00	8 420 000,00	180,7%
458101 - Op pour compte de tiers avec St Julien	200 000,00	206 160,00	3,1%
Sous-total Dépenses réelles	3 900 000,00	9 110 960,00	133,6%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 900 000,00	9 110 960,00	133,6%

- a. 20 - Immobilisation incorporelles : 21 k€

Cette enveloppe augmente entre 2022 et 2023, elle correspond à la création du site internet du TRAM.

- b. 21 - Immobilisations corporelles : 464 k€

Cette enveloppe correspond aux achats de foncier et frais de notaires.

- c. 23 - Immobilisations en cours : 8 420 k€

Cette enveloppe, en forte croissance, correspond à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre du tramway.

- d. 45 - Opération pour compte de tiers : 206 k€

Cette enveloppe correspond à un jeu d'écritures avec le même compte en recette (voir ci-dessous).

II. Recettes : 9 111 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
13 - Subventions des financeurs	3 700 000,00	732 000,00	-80,2%
16 - Emprunt	0,00	8 160 800,00	
458201 - Op pour compte de tiers avec St Julien	200 000,00	206 160,00	3,1%
Sous-total Recettes réelles	3 900 000,00	9 098 960,00	133,3%
040 - Amortissement biens	0,00	12 000,00	
Sous-total Opérations d'ordre	0,00	12 000,00	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 900 000,00	9 110 960,00	133,6%

- a. 13 – Subventions : 732 k€

Ce chapitre prend en compte les subventions des financeurs (Etat et Département).

- b. 45 - Opération pour compte de tiers : 206 k€

Cette enveloppe correspond à la participation de la ville de St-Julien au projet tramway.

- c. 16 – Emprunt : 8 161 k€

Un emprunt serait nécessaire pour équilibrer le budget 2023, afin de financer les dépenses engagées pour le tramway.

Budget annexe ZAE

Section de fonctionnement

I. Dépenses : 23 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	9 500,00	14 500,00	52,6%
Sous-total Dépenses réelles	9 500,00	14 500,00	52,6%
042 - Amortissement biens	5 000,00	8 000,00	60,0%
Sous-total Opération d'ordre	5 000,00	8 000,00	60,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 500,00	22 500,00	55,2%

L'enveloppe des charges générale, pour 15 k€, est reconduite pour l'année 2023.
Les dépenses d'amortissement des biens sont prévues à hauteur de 8 k€.

II. Recettes : 23 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
75 - Autres produits de gestion courante	14 500,00	22 500,00	55,2%
Sous-total Recettes réelles	14 500,00	22 500,00	55,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 500,00	22 500,00	55,2%

L'enveloppe des produits de gestion courante de 23 k€ correspond à la fraction annuelle des loyers des baux à construire.

Section d'investissement

I. Dépenses : 1 201 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Rembt capital prêts	5 000,00	0,00	-100,0%
20 - Immos incorporelles	0,00	84 000,00	
204 - Subv. d'équipements versées	0,00	237 000,00	-
21 - Immobilisations corporelles	899 495,00	536 800,00	-40,3%
23 - Immobilisations en cours	1 500 000,00	343 358,00	-77,1%
Sous-total Dépenses réelles	2 404 495,00	1 201 158,00	-50,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 404 495,00	1 201 158,00	-50,0%

a. 20 - Immobilisations incorporelles : 84 k€

Cette enveloppe correspond aux frais d'études et d'annonces, elle croît pour prendre en compte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des ZAE et la dépollution de terrains.

b. 204- Subventions d'équipements versées : 237 k€

Il s'agit de la participation liée à la réalisation du rond-point de Vulbens.

c. 21 - Immobilisations corporelles : 537 k€

Cette enveloppe correspond aux acquisitions foncières :

- Viry - Grands champs Sud : 337 k€
- Archparc -105 k€
- Terrain Virollet – 60 k€
- Frais de notaire terrain logidis – 35 k€

d. 23 - Immobilisations en cours : 343 k€

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Travaux Valleiry Acquit Est : 323 k€
- Extension Envignes à Neydens : 20 k€.

II. Recettes : 1 201 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
13 - Subv équilibre	1 791 727,00	648 980,00	-63,8%
Baux à construction	272 600,00	544 178,00	99,6%
16 - Emprunt	335 168,00	0,00	
Sous-total Recettes réelles	2 399 495,00	1 193 158,00	-50,3%
040 - Amortissement biens	5 000,00	8 000,00	60,0%
Sous-total Opérations d'ordre	5 000,00	8 000,00	60,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 404 495,00	1 201 158,00	-50,0%

Des baux à construction sont prévus en 2023 à hauteur de 544 k€ (zone industrielle grand champ à viry et terrain Celeste à Alpes RT).

Pour financer la section d'investissement, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 649 k€.

Pour ce qui est des opérations d'ordre, le pendant des amortissements des biens en section de fonctionnement est inscrit pour 8 k€.

Budget annexe ZAC Cervonnex

Ce budget de gestion de stocks de terrains a été créé afin d'aménager les terrains de l'Ecoparc du Genevois.

Il convient de noter que le projet de l'Ecoparc est actuellement suspendu dans l'attente d'une orientation politique à affiner. Cela n'entache en rien le projet du SDIS, pour lequel la Communauté de communes versera 1,4 M€ au titre du foncier et de sa participation au projet de construction du nouvel établissement.

En 2023, seule la section d'investissement sera mobilisée comme explicité ci-dessous.

Section d'investissement : dépenses et recettes

Par avenant voté au Conseil communautaire du 30 janvier dernier, la Communauté de communes verse une avance de trésorerie de 720 k€ maximum par an afin de financer les dépenses antérieures engagées par son mandataire, Teractem, lesquelles sont financées par un emprunt.

Cette avance de trésorerie permet donc à Teractem de rembourser son emprunt de 6,2 M€ dans l'attente de l'évolution du projet de l'Ecoparc. Elle sera remboursée par Teractem au fur et mesure des ventes prévues.

En fonction de l'évolution du projet de l'Ecoparc, les modalités de versement de cette avance de trésorerie à Teractem pourront être revues. En effet, en 2023, il est prévu une subvention d'équilibre du budget principal pour financer cette avance, dispositif pouvant évoluer en cours d'année.

Chapitres	Proposition BP 2023
27 - Avance de trésorerie pour Teractem	720 000,00
Sous-total Dépenses réelles	720 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	720 000,00

Chapitres	Proposition BP 2023
13 – Participation budget principal	720 000,00
Sous-total Recettes réelles	720 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	720 000,00

Budget annexe Locaux Europa

Section d'exploitation : dépenses et recettes

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	27 000.00	16 000.00	-40.7%
67 - Charges exceptionnelles	6 000.00	0.00	-100.0%
Sous-total Dépenses réelles	33 000.00	16 000.00	-51,5%
042 - Ordre entre sections	19 800.00	20 000.00	1.0%
Sous-total Opération d'ordre	19 800.00	20 000.00	1.0%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	52 800.00	36 000.00	--31,8%

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
70 - Ventes produits, prest. services	11 000.00	0.00	-100.0%
75 - Autres produits de gestion courante	41 800.00	36 000.00	-13.9%
Sous-total Recettes réelles	52 800.00	36 000.00	-31.8%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	52 800.00	36 000.00	-31.8%

Ce budget assujéti à TVA permet d'encaisser les loyers des locaux du bâtiment Europa et de financer les frais d'entretien et travaux de maintenance.

Un bail commercial a été conclu en date du 1^{er} mars 2014 pour la location de bureaux, d'une surface de 364,70 m², sur ArchParc (ex technopole d'Archamps, bâtiment Europa). Un nouveau bail a été signé en janvier 2021. La société preneuse a quitté les lieux en juin 2022. Depuis un mandataire recherche un nouveau locataire.

Ce budget annexe dispose d'un excédent d'investissement de plus de 193 k€ qui pourrait permettre le financement de travaux importants de rénovation du bâtiment dans le futur. Cet excédent est issu des provisions d'amortissement.

Les montant inscrits en fonctionnement (dépenses et recettes) sont prévisionnels et sont liées à l'évolution du statut de ces locaux à venir.

Section d'investissement : dépenses et recettes

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Rembt capital prêts	5 000,00	0,00	-100,0%
21 - Immobilisations corporelles	19 800,00	20 000,00	1,0%
Sous-total Dépenses réelles	24 800,00	20 000,00	-19,4%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 800,00	20 000,00	-19,4%

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Emprunts	5 000.00	0.00	-100.0%
Sous-total Recettes réelles	5 000.00	0.00	
040 - Amortissement biens	19 800.00	20 000.00	1.0%
Sous-total Opérations d'ordre	19 800.00	20 000.00	1.0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 800.00	20 000.00	-19.4%

Il est prévu une enveloppe d'investissement au budget 2023 pour couvrir d'éventuels travaux de rénovation.

Budget annexe Transports

Section d'exploitation

Ce budget permet de gérer la ligne de transport à la demande du territoire. Le financement de ce budget se fait par le biais du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal en fonctionnement.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	81 000.00	91 000.00	12.3%
Sous-total Dépenses réelles	81 000.00	91 000.00	12.3%
042 - Ordre entre sections	539.00	600.00	11,3%
Sous-total Opération d'ordre	539.00	600.00	11.3%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	81 539.00	91 600.00	12.3%

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
74 - Subventions d'équilibre	81 539.00	91 600.00	12.3%
Sous-total Recettes réelles	81 539.00	91 600.00	12.3%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	81 539.00	91 600.00	12.3%

L'enveloppe des charges générales augmente de 10 k€ afin de prendre en compte la révision de marché avec le transporteur ainsi qu'une augmentation du volume de la prestation.

Section d'investissement

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
21 - Immobilisations corporelles	539.00	600.00	11.3%
Sous-total Dépenses réelles	539.00	600.00	11.3%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	539.00	600.00	11.3%

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
040 - Amortissement biens	539.00	600.00	11.3%
Sous-total Opérations d'ordre	539.00	600.00	11.3%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	539.00	600.00	11.3%

L'amortissement des biens génère une enveloppe de 600€ en recette d'investissement, permettant de provisionner une enveloppe en dépense d'investissement.